

ret de Loos pendant qu'ils subissaient une pluie et coups portés à un gardien de cet établissement le nommé Degout qui avait été condamné à Douai, et pendant qu'il était encore détenu dans la maison d'arrêt de cette ville, les accusés complètement et sans motif, les gardes Degout, de la tierce lorsque l'occasion leur semblerait propice, aussitôt leur réintégrer à la maison commune.

Le soir, vers six heures, D... rôlait tristement aux abords de la maison. Peut-être avait-il l'air d'être prêt à rentrer. La honte, le remords d'avoir commis une action infâme au préjudice d'un homme qui avait toujours été bon pour lui furent plus forts que sa résolution. Il entra sans la porte cochère et se tira un coup de revolver dans la bouche. Quand les personnes de la maison, accourues au bruit de la détonation, le reconnurent et essayèrent de lui donner des soins, le malheureux jeune homme expira.

Les journaux saint gallois signalaient un crime affreux commis dernièrement à Oberburen.

« Il y a quelques jours, une grande forme avec grange a pris feu un peu avant l'aube. Au commencement de l'incendie, des personnes s'étaient précipitées en chemise hors de la maison en flammes en criant : « Ma femme est la cause de ce sinistre ! » Mais au lieu de sauver ses quatre enfants, qui se trouvaient dans la maison, il se précipita à sortir un char de la maison. Les personnes accourues sur le lieu du sinistre purent délivrer à temps les quatre petits malheureux. La conduite tout à fait suspecte du propriétaire a été soupçonnée. On a pu constater que le char, tout à coup, avec le plancher du premier étage, on vit tomber au milieu des débris une grande caisse déjà en feu, et on y trouva le cadavre de la femme du propriétaire. La mort a été constatée par l'autopsie. L'ouvrage est divisé en deux parties. La fin de l'homme et les moyens d'y arriver ; le pèche et ses conséquences ; La mort et son lendemain ; Les modèles à suivre ; Les précautions à prendre ; Les saints ; La quatrième partie comprend quatorze méditations particulièrement propres à la jeunesse et de ce temps ; elle a pour les états divers de l'âme, et de ce qui se passe dans l'âme, pour les heures d'épreuves, et le gâchis de prendre un parti. — La sixième réclame un choix très-complet de prières.

« Un terrible accident est arrivé samedi à Toulouse. La machine à vapeur de l'usine de M. Fréchet, confiseur, a fait explosion vers onze heures du matin. Le spectacle est navrant. Tout le rez-de-chaussée d'une maison est en ruines, comme au lendemain d'un bombardement ; les portes sont arrachées de leurs gonds, les fenêtres brisées, les cloisons renversées.

« Au milieu de tous ces débris, on a ramassé quatre blessés dans un état pitoyable. Mme Lacombe a le nez emporté et la figure couverte de blessures ; M. Durand est dans un état affreux, qui laisse peu d'espoir. La face n'est plus qu'une plaie horrible. Il a été également transporté à l'hôpital.

« M. Plantes a reçu plusieurs blessures à la tête. Sa tête est toute en sang, n'inspire aucune inquiétude immédiate.

« Enfin, le jeune Milot a la figure toute gonflée. Un masque en toile le recouvre complètement. Il est impossible de dire encore si sa situation est alarmante, mais il souffre cruellement. Les yeux ont disparu.

« Cet accident serait dû, d'après le Procès-verbal, à l'insouciance du mécanicien qui, malgré les conseils de ses camarades, a voulu trop serrer le robinet de la chaudière.

« L'émancipation raconte que deux minutes avant l'explosion, le jeune Milot aurait dit à Darnaud : « Il me semble que quelque chose va nous arriver, la soupape de sécurité ne fonctionne plus. »

« Si l'explosion s'était produite une demi-heure plus tôt, il est probable que le nombre des victimes aurait été plus considérable. Elle a eu lieu justement à l'heure du déjeuner.

« CHEMIN DE FER. — Un bon point à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Jusqu'à présent, il était admis qu'un billet de chemin de fer n'était valable que pour la date et le train pour lequel il avait été délivré ; il était interdit au voyageur de le changer en route, sous peine de perdre le bénéfice de son billet, à partir de l'endroit où il s'était arrêté.

« La compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient de prendre une décision dont nous ne saurions trop le féliciter.

« Dans l'intention de rendre moins pénibles les fatigues de longs parcours, elle vient de décider que les voyageurs qui prendront désormais un billet pour une distance au-dessus de 400 et de 800 kilomètres, pourront s'arrêter en route, les premiers pendant vingt-quatre heures et les seconds pendant quarante-huit heures.

« Cette nouvelle décision a son effet depuis le 1^{er} février.

« Ce matin Mme Fr... a été interrogée par M. Durand, commissaire de police, chargé de l'enquête préliminaire.

« M. Daniel, juge d'instruction, poursuit activement, dit le Petit Marseillais, l'instruction du drame de la rue des Phocéens.

« Une confrontation à lieu hier des jours derniers, dans le cabinet de ce magistrat, entre Manetti et Farini. Ces deux individus, mis en présence, Farini a accusé Manetti en termes formels, lui déclarant que, après avoir méchamment frappé aux circonstances qui ont suivi le crime, et son attitude au moment où on lui a annoncé la découverte du cadavre, il avait la certitude que c'était bien lui qui était l'assassin.

« Manetti a été étonné par ces révélations et n'a absolument rien répondu. Le juge lui ayant ensuite énuméré les charges qui pèsent sur lui, il a porté la main à son front et, après avoir réfléchi pendant quelques instants, il a persisté dans ses dénégations systématiques.

« La culpabilité de Farini et de sa femme n'étant nullement établie, une ordonnance de non lieu sera très-probablement rendue en leur faveur.

« Un jeune D... âgé de dix-neuf ans, valet de chambre au service de M. Delaunay, notaire, rue de la Chaussée-d'Antin, disparaissait, il y a huit jours sans qu'on sût où il était allé. Le patron crut trouver le raison d'un départ aussi brusque dans les quelques lettres et notes de trois mille francs, placés dans un tiroir de son secrétaire.

« Hier soir, vers six heures, D... rôlait tristement aux abords de la maison. Peut-être avait-il l'air d'être prêt à rentrer. La honte, le remords d'avoir commis une action infâme au préjudice d'un homme qui avait toujours été bon pour lui furent plus forts que sa résolution.

« Un terrible accident est arrivé samedi à Toulouse. La machine à vapeur de l'usine de M. Fréchet, confiseur, a fait explosion vers onze heures du matin.

« Au milieu de tous ces débris, on a ramassé quatre blessés dans un état pitoyable. Mme Lacombe a le nez emporté et la figure couverte de blessures ; M. Durand est dans un état affreux, qui laisse peu d'espoir.

« Cet accident serait dû, d'après le Procès-verbal, à l'insouciance du mécanicien qui, malgré les conseils de ses camarades, a voulu trop serrer le robinet de la chaudière.

« L'émancipation raconte que deux minutes avant l'explosion, le jeune Milot aurait dit à Darnaud : « Il me semble que quelque chose va nous arriver, la soupape de sécurité ne fonctionne plus. »

« Si l'explosion s'était produite une demi-heure plus tôt, il est probable que le nombre des victimes aurait été plus considérable. Elle a eu lieu justement à l'heure du déjeuner.

« CHEMIN DE FER. — Un bon point à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Jusqu'à présent, il était admis qu'un billet de chemin de fer n'était valable que pour la date et le train pour lequel il avait été délivré ; il était interdit au voyageur de le changer en route, sous peine de perdre le bénéfice de son billet, à partir de l'endroit où il s'était arrêté.

« La compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient de prendre une décision dont nous ne saurions trop le féliciter.

« Dans l'intention de rendre moins pénibles les fatigues de longs parcours, elle vient de décider que les voyageurs qui prendront désormais un billet pour une distance au-dessus de 400 et de 800 kilomètres, pourront s'arrêter en route, les premiers pendant vingt-quatre heures et les seconds pendant quarante-huit heures.

« Cette nouvelle décision a son effet depuis le 1^{er} février.

« C'est M. Boucher-Cadart, conseiller à la cour de Paris, ancien conseiller à la cour d'appel de Douai, et ancien Directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, qui a gagné le lot de cent mille francs au tirage des obligations du Crédit foncier de France, émission de 1890.

« L'AGILE ET LE CHAMGAS. — Au commencement du mois un troupeau de douze chamois au no no, stationnant sur le territoire de Tsermont, qui se vent avait dépeuplé de neige. Tout à coup, la sentinelle signale un grand oiseau de proie, un aigle royal sans doute qui plane au-dessus de la famille et menace probablement un jeune chamois. Loin de s'enfuir, les chamois forment un carré, dans lequel les jeunes se placent, et tous attendent de pied ferme.

« Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent guéris radicalement en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois capsules de goudron Gnyot, prises immédiatement après le repas. On peut en faire usage pour enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée ; dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

« On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

« Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Gnyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les capsules de goudron sont jointes d'une même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

« Nous ne voulons pas assumer une responsabilité que nous ne pouvons pas, aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Gnyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs. 19078

« Méditations et prières à l'usage des jeunes gens, par le Père Cœlius de la Roche, de la Compagnie de Jésus. Un joli volume in-12 de 200 pages. Prix 3 fr. 50. Librairie de S. Augustin, Lille, 26, rue Royale.

« Écrit spécialement pour la jeunesse des deux sexes, par un membre de cette société, maître en matière d'éducation, qui a été directeur de l'école normale de la persécution, par un prêtre qui a l'expérience du confessionnal et l'expérience du professeur, ont initié à tout les besoins de ceux à qui il s'adresse, ce livre a des lumières pour tous les âges, et des conseils pour toutes les hésitations, des consolations pour toutes les peines qui attendent l'homme au début de sa carrière. L'auteur ne s'est pas astreint à suivre un ordre absolument didactique ; il a écrit ce livre en se souvenant que l'école, l'école, l'école, c'est la vie, et que la vie est un combat.

« L'ouvrage est divisé en deux parties. La fin de l'homme et les moyens d'y arriver ; le pèche et ses conséquences ; La mort et son lendemain ; Les modèles à suivre ; Les précautions à prendre ; Les saints ; La quatrième partie comprend quatorze méditations particulièrement propres à la jeunesse et de ce temps ; elle a pour les états divers de l'âme, et de ce qui se passe dans l'âme, pour les heures d'épreuves, et le gâchis de prendre un parti. — La sixième réclame un choix très-complet de prières.

« Ajoutons que toutes ces lectures sont courtes, et dégagées de tout ce qui est inutile, et qu'elles sont écrites dans un langage simple et clair, et que le rapport de la forme, comme sous le rapport du fond, est donc bien le livre de la jeunesse.

« Voici bien aussi le livre qu'il faut mettre dans la poche de chaque jeune homme, lorsqu'il quitte les bancs surveillés de la République, et lorsqu'il se rend à l'école, à l'université, ou dans les grandes écoles de l'Etat, et lorsqu'il se rend à l'école, à l'université, ou dans les grandes écoles de l'Etat, et lorsqu'il se rend à l'école, à l'université, ou dans les grandes écoles de l'Etat.

« Au milieu de tous ces débris, on a ramassé quatre blessés dans un état pitoyable. Mme Lacombe a le nez emporté et la figure couverte de blessures ; M. Durand est dans un état affreux, qui laisse peu d'espoir.

« Cet accident serait dû, d'après le Procès-verbal, à l'insouciance du mécanicien qui, malgré les conseils de ses camarades, a voulu trop serrer le robinet de la chaudière.

« L'émancipation raconte que deux minutes avant l'explosion, le jeune Milot aurait dit à Darnaud : « Il me semble que quelque chose va nous arriver, la soupape de sécurité ne fonctionne plus. »

« Si l'explosion s'était produite une demi-heure plus tôt, il est probable que le nombre des victimes aurait été plus considérable. Elle a eu lieu justement à l'heure du déjeuner.

« CHEMIN DE FER. — Un bon point à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Jusqu'à présent, il était admis qu'un billet de chemin de fer n'était valable que pour la date et le train pour lequel il avait été délivré ; il était interdit au voyageur de le changer en route, sous peine de perdre le bénéfice de son billet, à partir de l'endroit où il s'était arrêté.

« La compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée vient de prendre une décision dont nous ne saurions trop le féliciter.

« Dans l'intention de rendre moins pénibles les fatigues de longs parcours, elle vient de décider que les voyageurs qui prendront désormais un billet pour une distance au-dessus de 400 et de 800 kilomètres, pourront s'arrêter en route, les premiers pendant vingt-quatre heures et les seconds pendant quarante-huit heures.

« Cette nouvelle décision a son effet depuis le 1^{er} février.

« C'est M. Boucher-Cadart, conseiller à la cour de Paris, ancien conseiller à la cour d'appel de Douai, et ancien Directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, qui a gagné le lot de cent mille francs au tirage des obligations du Crédit foncier de France, émission de 1890.

Chambre un décret appelant à l'activité les hommes âgés de 31 à 40 ans. Cet appel comprend 113,993 hommes.

NOUVELLES DU SOIR

« Voici le texte du sommaire du Journal officiel :

« Décrets convoquant les électeurs de Nantua (Ain) pour le scrutin de ballottage, le 20 février (Vosges) à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

« Décrets autorisant la transformation de la Compagnie eibevienne d'éclairage par le gaz en société anonyme.

« Arrêté nommant les membres de la commission chargée d'enquête sur les décrets de la loi du 21 février 1889.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Les candidatures aux élections de tabac.

« Le gouvernement britannique avait devancé les instructions du gouvernement français, en donnant au général Goyon l'ordre de ne pas intervenir dans l'affaire entre Lévy et la Société Marseillaise.

« La correspondance entre les cabinets d'Angleterre et de France sur cette question continue toujours.

« La discussion en seconde lecture du bill de coercition en Irlande est reprise par M. Charles Schreiber.

« La discussion continue toute la soirée.

« Sir Stafford Northcote prononce un discours très applaudi en faveur du bill.

« M. Mac Carthy demande l'ajournement de la discussion.

« M. Gladstone s'y oppose et après une courte allocution, la motion Mac Carthy est rejetée par 422 voix contre 44.

« La discussion est ensuite reprise.

« M. Parcell assiste pas à la séance. Il est allé à Bradford-sur-le-Mein.

« M. Melghe demande l'ajournement de la Chambre.

« M. Gladstone fait remarquer que les Irlandais assaillent en vain de continuer la discussion.

« M. Gladstone consent, toutefois, l'ajournement de la discussion, le président devant soumettre très prochainement à la Chambre de nouveaux règlements.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« La discussion est ajournée et la séance levée.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

« V'la l'écrit général, vaudeville en 1 acte, par M. Siraud et Marot.

Bulletin du Commerce

LAINES

« Cours moyen des peignés et des blousés des marchés de Roubaix et de Tourcoing.

Marchés	Peignés	Blousés
Roubaix	100	100
Tourcoing	100	100

COTONS

« Le Havre, 9 février, 1 h. 48 soir. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 4 h. 40 soir. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 7 h. 30 soir. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 10 h. 30 soir. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 1 h. 30 matin. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 4 h. 30 matin. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 7 h. 30 matin. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 10 h. 30 matin. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 1 h. 30 après-midi. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 4 h. 30 après-midi. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 7 h. 30 après-midi. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

« Le Havre, 9 février, 10 h. 30 après-midi. Ventes de la matière 800 b. Le marché est calme. Les disponibilités sont inchangées.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

« L'élévation du capital du Crédit Général Français à 60 millions est aujourd'hui un fait accompli.

« Les actions de cette institution de Crédit sont portées, par suite de l'augmentation du capital, au nombre de 120,000 actions, comme suit :

« 40,000 actions anciennes cotées sur le marché officiel de la Bourse de Paris et se négociant à 79 fr. Ces actions ont droit au dividende de 1890 qui sera d'environ 50 fr.

« 20,000 actions nouvellement émises, ayant droit au dividende à partir du 1^{er} janvier dernier. Ces actions, qui seront proportionnellement cotées à la Bourse officielle, se négocient actuellement en Banque au cours de 730 à 750 fr.

« C'est à la prochaine assemblée du 26 février, que l'on connaîtra officiellement le montant total à répartir pour l'exercice de 1890, qui sera de 90 fr. environ.

« Depuis sa création, c'est-à-dire depuis dix ans, le Crédit Général Français a distribué en moyenne, chaque année, un dividende de 60 fr. par action.

« Les actions de cette institution de Crédit anciennes et les actions nouvelles représentent uniquement le solde du dividende de 60 fr. environ auquel les actions anciennes ont droit pour l'exercice 1890.

« Après le détachement du coupon qui effectuera avant la fin de ce mois, le cours des anciennes actions se nivelera donc avec celui des nouvelles pour ne plus former qu'une seule catégorie de titres.

« Peu de placements offrent en ce moment autant d'avantages que les actions du Crédit Général Français. En effet, du prix de 730 à 750 fr. auxquelles elles se négocient actuellement, il convient de déduire 375 fr. net versé, ce qui représente 375 fr. net à payer. Or, à ce prix, un dividende de 90 fr. en moyenne par action, constitue un revenu de 24 %.

« Le prix exceptionnellement avantageux en ce moment des actions du Crédit Général Français s'explique uniquement par le départ normal que vient de subir, cette semaine, le prix des actions anciennes, par suite du fait que les détenteurs de ces actions ont usé pour souscrire au pair les nouvelles actions. Il faut donc s'attendre à voir, dans un délai prochain, les cours se rapprocher progressivement des prix de 925 et 950 fr., auxquels ces actions se négocient au Crédit Général Français avant ce départ.

« D'après les renseignements fournis par le Crédit Général Français, le dividende de 1891 sera de 94 %.

« Les actions de cette institution de Crédit anciennes et les actions nouvelles représentent uniquement le solde du dividende de 60 fr. environ auquel les actions anciennes ont droit pour l'exercice 1890.

« Après le détachement du coupon qui effectuera avant la fin de ce mois, le cours des anciennes actions se nivelera donc avec celui des nouvelles pour ne plus former qu'une seule catégorie de titres.

« Peu de placements offrent en ce moment autant d'avantages que les actions du Crédit Général Français. En effet, du prix de 730 à 750 fr. auxquelles elles se négocient actuellement, il convient de déduire 375 fr. net versé, ce qui représente 375 fr. net à payer. Or, à ce prix, un dividende de 90 fr. en moyenne par action, constitue un revenu de 24 %.

« Le prix exceptionnellement avantageux en ce moment des actions du Crédit Général Français s'explique uniquement par le départ normal que vient de subir, cette semaine, le prix des actions anciennes, par suite du fait que les détenteurs de ces actions ont usé pour souscrire au pair les nouvelles actions. Il faut donc s'attendre à voir, dans un délai prochain, les cours se rapprocher progressivement des prix de 925 et 950 fr., auxquels ces actions se négocient au Crédit Général Français avant ce départ.

« D'après les renseignements fournis par le Crédit Général Français, le dividende de 1891 sera de 94 %.

« Les actions de cette institution de Crédit anciennes et les actions nouvelles représentent uniquement le solde du dividende de 60 fr. environ auquel les actions anciennes ont droit pour l'exercice 1890.

« Après le détachement du coupon qui effectuera avant la fin de ce mois, le cours des anciennes actions se nivelera donc avec celui des nouvelles pour ne plus former qu'une seule catégorie de titres.

« Peu de placements offrent en ce moment autant d'avantages que les actions du Crédit Général Français. En effet, du prix de 730 à 750 fr. auxquelles elles se négocient actuellement, il convient de déduire 375 fr. net versé, ce qui représente 375 fr. net à payer. Or, à ce prix, un dividende de 90 fr. en moyenne par action, constitue un revenu de 24 %.

« Le prix exceptionnellement avantageux en ce moment des actions du Crédit Général Français s'explique uniquement par le départ normal que vient de subir, cette semaine, le prix des actions anciennes, par suite du fait que les détenteurs de ces actions ont usé pour souscrire au pair les nouvelles actions. Il faut donc s'attendre à voir, dans un délai prochain, les cours se rapprocher progressivement des prix de 925 et 950 fr., auxquels ces actions se négocient au Crédit Général Français avant ce départ.

« D'après les renseignements fournis par le Crédit Général Français, le dividende de 1891 sera de 94 %.